

Epreuve - Matière : 101 - 9311 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Aujourd'hui, l'EPS souhaite répondre aux attentes sociétales et scolaires inclusives dans la mesure où les programmes lui exigent. En effet " respectueuse des différences de potentiels et résolument inclusive " l'EPS souhaite viser la réussite de chaque élève (Programmes lycée du 22 janvier 2019). Toutefois, malgré ce souhait, une jeune sur deux en situation de handicap ne participe pas aux cours d'EPS ordinaires (Tajiri, Construire une EPS inclusive, 2022). Ce qui montre que l'EPS ne réussit pas totalement à répondre aux attentes sociétales et scolaires.

Dès lors, il semble intéressant de questionner si l'EPS a toujours souhaité et réussi à répondre aux attentes sociétales et scolaires depuis 1936.

Tout d'abord, il semble pertinent de définir les attentes sociétales et scolaires. Selon nous, les attentes sociétales sont les volontés politiques déterminées selon les contextes historiques. Elles révèlent par exemple le type de sujet, le futur citoyen à former (Durand, La crise des pédagogies caporelles, 1981) dans la société et dépendent des enjeux politiques, économiques, sociaux du moment (Prot, Education, société, politique, 1992). Les attentes scolaires renvoient aux politiques éducatives qui visent successivement la démocratisation quantitative puis qualitative de l'École (Marb, 2012). Pour qu'une discipline soit légitime au

sein de l'École, elle doit se parer des "règles du jeu scolaire" (Arnaud, d'orthodoxie scolaire de l'EP ou l'étrangère dans la maison Ecole, 1990) en déterminant à la fois des savoirs légitimes, évaluables et qui favorisent la réussite de tous les élèves, enjeu majeur de l'École. Ainsi, quels ont été les attentes scolaires et sociétales que l'EPS a dû nécessairement prendre en compte depuis 1936 ? Si il est "indispensable d'emisager l'histoire de l'EPS en terme de relation féconde avec le politique, le culturel et l'éducatif" (Bréhon, Une histoire sous surveillance ? 2009), l'EPS n'a-t-elle pas ^{légalement} une histoire singulière depuis 1936 ?

En effet, pour se mettre en forme scolairement et répondre à une utilité sociale (Arnaud, 1990, op.cit), l'EPS "à part entière" a pu modifier ses méthodes pédagogiques, ses évaluations afin de faire réussir tous les élèves et se légitimer au sein de l'École. Toutefois, l'EPS "entièrement à part" (Hébrard, EPS: réflexions et perspectives, 1986) par son objet a également souhaité répondre avec attentes culturelles en modifiant ses APSA supports alors en vogue dans la société. Dès lors, l'EPS "entièrement à part" a-t-elle pu répondre, de par sa spécificité culturelle, avec attentes sociétales et scolaires depuis 1936 ?

Enfin, mentionner si l'EPS a toujours souhaité répondre revient à savoir si elle a contribué, si elle a permis au même titre que les autres disciplines avec attentes sociétales et scolaires. Nous apporterons des preuves, des indicateurs qui affirment le postulat et nous le questionnerons. Si elle a toujours souhaité, l'a-t-elle réussi ? Fortement, faiblement, partiellement ? A-t-elle souhaité répondre de façon contrainte ou volontaire, affichée ; et si oui pourquoi ?

fait de ce raisonnement, nous démontrerons que depuis 1936, l'EPS "à part entière", du regard de sa méthode d'enseignement en lien avec le sujet à former (Dering, 1981), a toujours souhaité de façon volontaire, faite et affichée répondre aux attentes sociétales et scolaires évolutives. Cela afin de se légitimer au sein du système scolaire en quête d'une orthodoxie scolaire (Arnaud, 1990). Par ailleurs, l'EPS "entièrement à part", à travers son objet (Dering, 1981), a également toujours souhaité répondre aux attentes culturelles pour assurer sa représentativité culturelle, ne réussissant pas toujours à répondre aux attentes sociétales et scolaires depuis 1936.

Au cours de ce devoir, nous distinguerons trois périodes selon deux barres temporelles. La première s'établit en 1963, date à laquelle la réforme Fouchet-Bapelle crée les Collèges d'Enseignement Secondaires mixte, passant alors d'une EPS différenciée pour les filles et les garçons à une EPS mixte qui se démocratise pour répondre aux attentes sociétales et scolaires. La seconde barre s'établira en 1989 (loi du 10 juillet 1989), où l'EPS désormais didactisée devra modifier sa méthode d'enseignement plus individualisée pour répondre aux attentes sociétales et scolaires inclusives dans la mesure où l'École vise à présent "l'égalité des chances et l'accès aux élèves à Besoins Educatifs particuliers" (loi Jospin, 1989).

Dans cette partie allant de 1936 à 1963 nous démontrerons que l'EPS "à part entière" hygiénique et non mixte a toujours souhaité fermement et fidèlement répondre aux attentes sociétales et scolaires de l'époque à savoir former un citoyen et une citoyenne adaptée à la société et en bonne santé. Cela pour répondre à son utilité sociale.

En effet, le système éducatif français est non mixte à cette époque, et ce, jusqu'en 1963 afin de former des citoyens et citoyennes adaptés à la société (Zancarini-Fournel, Coéducation et co-instruction, 2004). Dès lors, l'EPS, conformément aux attentes scolaires, différencie ses contenus où il s'agit d'enseigner de la danse pour les filles qui doit "devenir une préoccupation permanente de l'EP de la jeune fille" (DO du 20 juin 1959) afin de former une "citoyenne harmonieuse et productive" (Liotard, Etre belle pour être utile, 1995). Cela en lien avec les

attentes sociétales qui attendent d'un homme d'être fort, performant et compétitif et d'une femme d'être belle pour reconstruire la nation (Bonne, Histoire de la société française, 1998). Concrètement, nous pouvons voir une séance d'EP féminine, dirigée par une femme des filles qui réalisent des danses avec cerceaux et ballons et une séance d'EP masculine dirigée par un homme dans laquelle les garçons réalisent des activités physiques et sportives telles que le basket ou l'athlétisme (Zoo, Images de 150 ans d'EPS, 2002). Ainsi, l'EPS masculine et l'EP féminine a toujours souhaité répondre de façon conforme aux attentes scolaires et sociétales différenciées par l'enseignement de méthodes différenciées et adaptées au sexe des élèves. Toutefois, même si "la différenciation sexuelle demeure la règle jusqu'aux années 1960" (Clément, Pratiques corporelles féminines et gestion de la mixité, 1996) certains enseignants formés au sein des ENSEP proposent la pratique du rugby à la fois pour les filles et les garçons (Ottogali et Diotard, L'apprentissage du genre en EP, 2012) qui ne répondent pas à des attentes sociétales majoritaires mais revendiquées par certains (De Beauvoir, Le deuxième sexe, 1949). De plus, dans un contexte d'entre-deux-guerres et d'après-guerre (Rivier, La France de la quatrième République, 1970) l'EPS "à part entière" souhaite répondre aux attentes sociétales et scolaires hygiéniques pour se légitimer. En effet, pour "redresser les corps d'une jeunesse affaiblie" (Vigarello, Le corps redressé, 1978), l'EPS hygiénique enseigne de la gymnastique se doit de baser ses exercices de maintien, de correction ou d'attitude respiratoire impulsés par Lentin dans les IREP. Ce qui contribuera à prouver son utilité sociale par "le développement et l'amélioration de la santé" (IO du 1^{er} octobre 1945) et à travers des évaluations basées sur des critères biologiques tangibles qui apportent sérieux et légitimité à la discipline. L'EPS a ainsi toujours souhaité de façon forte et affichée répondre aux attentes sociales et scolaires portant à la fois sur une volonté de former un citoyen en bonne santé et une citoyenne et un citoyen adapté à la société.

Par ailleurs, l'EPS "entièrement à part" a déjà souhaité répondre aux attentes culturelles liées au développement des loisirs et des sports afin de se légitimer en tentant de définir son objet support. L'enseignement de l'EPS des sports et loisirs entrant alors en contradiction avec les normes et attentes scolaires très cadrées.

Dès 1936, la Politique du Front Populaire menée par Léon Lagrange,

Epreuve - Matière : 101 - 9311

Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

, alors sous surveillance d'Etat à la jeunesse et aux sports, souhaite développer les loisirs des français au sein de la société (Guy, La Belle illusion, 2016) rendue possible par l'augmentation du temps libre avec les trois semaines de congés payés en 1956 (Loebin, L'avènement des loisirs, 1995). Dès lors, à travers sa méthode naturelle développée sous le gouvernement de Vichy et sa méthode sportive, l'EPS "entièrement à part" souhaite répondre aux attentes culturelles des jeunes. A travers la demi-journée de plein-air instaurée en 1938, réaffirmée dans les IO de 1945, l'EPS va pouvoir enseigner des activités de loisirs et sportifs pour asseoir leur représentativité culturelle. Fondateur du sport éducatif, Baquet propose alors d'enseigner le sport qui présente des vertus (Baquet, faut-il réviser la notion des sports de base ? 1917) et qui "attire puissamment la jeunesse" (IO 1945). Concrètement, pour répondre aux attentes culturelles des jeunes, les élèves peuvent pratiquer lors des séances de plein-air des lancers de perches, sauts, courses à obstacles (INSEP, Iconothèque, vidéo à l'occasion du cinquantième de la méthode naturelle, 1955). En outre, l'EPS "entièrement à part" souhaite développer le sport et répondre aux attentes culturelles par le biais du sport scolaire née sous le nom de l'OSU en 1938 puis de l'ASSU en 1963 (Arnaud, L'intégration progressive du sport dans l'Enseignement: la voie associative, 1993). Cependant, de part sa spécificité, l'EPS n'a pas souhaité répondre aux attentes scolaires liées aux pédagogies très directives à cette époque. En effet, au sein des séances de plein-air, la pédagogie est plus libre allant contre

l'ordonnement et l'alignement des élèves dans les salles de classes (Lefevre, Laps baroque et EP scolaire, 2000). Ainsi, de façon volontaire l'EPS à travers les loisirs et les sports liés à la méthode naturelle ne souhaite pas répondre aux attentes scolaires en proposant déjà des pédagogies plus actives (Morandis, Modèles et Méthodes en pédagogie, 2002) afin "d'échapper délibérément au cadre rigide de la leçon" (IO du 21 juin 1959). L'EPS sportive "entièrement à part" a ainsi souhaité répondre aux attentes culturelles des jeunes au sein de la société pour assurer sa représentativité culturelle et moins répondre aux attentes scolaires dirigistes. Cela aboutira à la circulaire du 1^{er} juin 1961 et du 21 août 1962 qui officialiseront l'objet support principal de l'EPS qui est le sport.

Dans une seconde partie allant de 1963 à 1979, nous démontrerons que l'EPS sportive "à part entière", au regard des évaluations normatives puis formatives et ses pédagogies plus centrées sur les élèves a toujours souhaité de façon volontaire, faite et affichée répondre aux attentes sociétales et scolaires, à savoir favoriser l'accès et la réussite d'un plus grand nombre d'élèves et former un citoyen performant. Cela pour se légitimer au sein de l'École.

Tout d'abord, les attentes sociétales sont de former un citoyen performant et compétitif (Bernstein, La France de l'expansion, 1989) dans une société où le sport est partout (Ballède, Des politiques sportives en France, 2000). Dès lors, par le biais de l'EPS, Herzog souhaite développer le sport et favoriser l'accès à un plus grand nombre afin de répondre aux attentes sociétales, où le sport devient la vitrine de la société (Lombard-Monier, Des années Herzog et la sportivisation de l'EP, 1998). Ainsi, les évaluations sont basées sur des APS sportives qui contribueront aux enseignants d'EPS de transmettre des contenus techniques afin de faire révenir leurs élèves (Fortune, La table d'assise au service de l'intégration progressive

du sport dans l'EP scolaire, 2008). Par la même occasion, le barème de notation permet de faciliter la notation des élèves basée sur la performance brute. Même si cette évaluation est inégalitaire en faveur des élèves non sportifs (Burdieu, La reproduction, 1970), elle porte l'intérêt d'être lisible et de hiérarchiser les élèves, d'en dégager une élite tout en favorisant l'accès au sport à tous (Maccario, 1986). C'est en ce sens que nous pouvons affirmer que l'EPS sportive a souhaité répondre aux attentes scolaires : une Ecole qui s'est démocratisée suite aux réformes scolaires de 1959, 1963 et Haby en 1975 (Pondette et al, Histoire de l'enseignement en France, 2020). Plus tard, pour répondre aux missions du système éducatif qu'elle a réintégré en 1981, l'EPS "à part entière" va lutter contre les inégalités et l'échec scolaire (Savary, 1986). L'évaluation formative est ainsi développée dans les années 1970-1980 afin de déterminer des obstacles aux apprentissages pour les enseignants et envisager des régulations individualisées (Marsinach et Mérand, L'évaluation formative, 1987). Cela en lien avec le développement des sciences de l'éducation (Avanzini, Introduction aux sciences de l'éducation, 1976) dans le monde scolaire et en EPS. La montée de la didactique dans les années 1980 entraînera de nouvelles réflexions sur l'évaluation du baccalauréat. Suite à la commission verticale en 1983 présidée par Hébrard, la circulaire du 11 juillet 1983 modifie l'évaluation qui prend désormais en compte les progrès de l'élève, ^{et} ses procédures d'apprentissages et ses connaissances. Ainsi l'EPS "à part entière" a finalement souhaité répondre aux attentes scolaires à savoir favoriser la réussite de tous même si Delignières critiquera cette "défiance cognitive" (Delignières, Echanges et controverses, 1992) qui entraîne l'intellectualisation de l'EPS en voulant répondre et se conformer aux attentes scolaires.

Par ailleurs, l'EPS "entièrement à part" à travers son objet a souhaité répondre aux attentes culturelles des jeunes dans la société en revendiquant pour les enseignants innovants des activités d'expression corporelle et des activités physiques de pleine nature. Toutefois, la scolarisation de ces pratiques en EPS, afin de répondre aux attentes scolaires entraîne la perte de leur essence d'activité. En effet, les membres du GREC Bonange et Pujade Renaud défendent une EPS individualisée valorisant imagination et créativité loin des normes et de la technique du modèle sportif et compétitif majoritairement enseigné à cette époque (Pujade Renaud, Expression corporelle : langage du silence, 1974).

des "APEX" sont alors enseignés par certains enseignants qui souhaitent développer la "maîtrise du corps" (IO du 19 octobre 1967). Toutefois, une enquête menée par Bogéris en 1970 montre que dans les années 1970 sur 16 articles portant sur l'expression corporelle, 14 sont sous la forme technique (Bogéris, APEX des années 1970: changement d'intitulé ou des pratiques d'enseignement ? 2018). De plus, l'évaluation de la danse reprend le modèle compétitif où le nombre d'éléments chorégraphiques est pris en compte dans la notation (Holvet, Danse et modalités d'évaluation, 1996). Dès lors, l'EPS "entièrement à part" en souhaitant répondre aux attentes et normes scolaires de l'époque à savoir une pédagogie directive et évaluation codifiée entraîne la perte de l'essence de l'activité basée sur la créativité. Dans la même veine, l'EPS souhaite répondre aux attentes culturelles des jeunes qui revendiquent plus de liberté suite aux manifestations de 1968 (Zaccarini-Fournel, Un moment contesté, 2008). Les attentes sociétales des jeunes se traduisent dans leurs pratiques sportives. Ils s'adonnent aux sports libres, extrêmes, californiens (Poiello, de nouvel esprit d'aventure, 1987). Ainsi, pour répondre à leurs attentes culturelles, certains enseignants d'EPS proposent des APN pour développer la "maîtrise du milieu" (IO du 19 octobre 1967). Cependant, ces activités de loisirs vont à l'encontre des attentes scolaires où le "silence et l'immobilisme règne" (Rauch, Le souci du corps, 1983) dans une Ecole attachée aux valeurs de sérieux et à l'indispensable pénibilité des apprentissages. Nous comprenons que l'EPS, devant se conformer aux règles du jeu scolaire, va accepter et supprimer le risque dans les activités escalade, kayak ou course d'orientation, par exemple dans des salles artificielles d'escalade, avec des rôles d'assureur et contre-assureur qui finalement s'éloigne de la spécificité de ses pratiques support. L'EPS a donc toujours souhaité se conformer aux attentes scolaires mais qui parfois va à l'encontre de sa spécificité sportive.

Dans une troisième partie allant de 1989 à nos jours, nous démontrons que l'EPS "à part entière" didactisée et inclusive a toujours souhaité répondre aux attentes sociétales et scolaires inclusives à travers une pédagogie différenciée et une évaluation autoréférencée. Cela pour se légitimer à l'École et favoriser la réussite de tous.

D'emblée, la loi d'orientation du 10 juillet 1989 suivie par le S3C en 2005 et la loi de 2013 précisent l'accès à l'École de tous et la réussite

Epreuve - Matière : 101 - 9311

Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

les élèves dont ceux à BEP. Dès lors, l'EPS a souhaité de façon affichée et finalement obligatoire répondre aux attentes scolaires inclusives. L'EPS "à part entière" propose alors un enseignement sous forme de "cheminement différencié" (Sève et Turé pour un enseignement inclusif, 2016) afin que tous les élèves réussissent. " Respectueuse des différences de potentiels et résolument inclusive " (Programmes 22 janvier 2019), l'EPS formelle souhaite favoriser l'accès des élèves à BEP à travers le développement du sport partagé au sein du sport scolaire et plus récemment le pôle "accessibilité" dans le PNDS 2020-2024 afin de répondre aux attentes sociales, où chacun doit pouvoir pratiquer du sport. Hamula propose en EPS une forme de pratique évaluative dans laquelle chaque élève peut réussir indépendamment de ses ressources initiales s'il atteint une performance cible matérialisée par un plot (Hamula, Une EPS où chaque élève peut gagner, 2019). L'EPS "à part entière" a toujours souhaité et ce progressivement au cours de cette période répondre aux attentes scolaires inclusives. Celles-ci se traduisent notamment par le développement de structures spécialisées telles que les CLIS et ULIS ou encore des dispositifs d'accompagnement PAP, PAI, PPRE auxquels l'EPS doit nécessairement répondre. Ainsi, par une pédagogie différenciée et plus individualisée (Harent, La révolution: une clé pour mieux différencier, 2012), l'EPS a toujours souhaité répondre aux attentes sociales et scolaires inclusives dans cette Ecole "qui mise "l'excellence et le bien-être de chacun" (PapNdiaye, Circulaire de rentrée 2022). Toutefois, l'EPS ne réussit toujours pas totalement à inclure tous les élèves notamment par un manque de formation

initiale sur les élèves à BEP même si la formation continue propose par exemple de passer le CAPPEI (MEN, Permettre à l'École de la République d'être pleinement inclusive, 2017).

Par ailleurs, l'EPS "entièrement à part" souhaite fortement répondre aux attentes culturelles des jeunes en intégrant les activités d'éducation de soi à l'École. En effet, dès les programmes de 18 juillet 1996, l'EPS formelle vise "l'entretien et l'organisation de la vie physique des jeunes" qui se traduisa en 2003 par l'instauration de la CES puis CPS en 2010 et CAS en 2019. Des activités telles que la musculation, la course, natation, STEP ou yoga en 2019 sont enseignés pour développer chez les élèves des "habitudes de pratique physique" (Dellemmes, Pratiques sociales et activités scolaires, les ASDEP, 2002). Cela pour répondre aux attentes sociétales marquées par la lutte contre la sédentarité et l'obésité (Carrel, Fédération Française de Cardiologie, 2016) et notamment depuis le covid-19. L'EPS souhaite donc répondre aux pratiques culturelles des jeunes qui pratiquent pour le plaisir et de façon autonome (Augustin, Le sport : un marqueur de la jeunesse, 2014) mais aussi aux attentes sociétales à travers des activités "conçues par soi, pour soi, sur soi" (Volondat, 2010).

Cependant, en développant des "méthodes et outils par apprendre" (demande 2 du socle, 2015) pour que les élèves pratiquent plus tard, les enseignants d'EPS ne réussissent pas vraiment à répondre aux attentes scolaires. En effet, en se conformant et en transmettant des compétences méthodologiques et sociales, l'EPS perd sa spécificité motrice ne favorisant pas sa légitimation au sein de l'École. Gourat parle d'"intellectualisation de l'EPS" notamment en CAS où les élèves remplissent des fiches de suivi, des carnets d'entraînement au détriment du pôle moteur (Gourat, La musculation : des conceptions à l'intégration scolaire, 2019). C'est pourquoi, Madelin et Fenié, qui souhaitent répondre à la fois aux attentes sociétales, culturelles et scolaires sans délaisser le pôle moteur proposent des

exercices polyarticulaires en musculation tel que le squat non guidé (Madelin et Ferrier, faut-il éviter la musculation guidée en EPS, 2022). Ainsi, l'EPS souhaitant répondre aux attentes scolaires doit transformer la manière d'enseigner les activités culturelles d'intérim mais perd sa spécificité et donc sa singularité à l'École.

Au cours de ce devoir, nous avons démontré depuis 1936 que l'EPS "à part entière" hygiénique, sportive puis didactisée et inclusive, au regard de sa méthode en lien avec le sujet à former et de son évaluation, a toujours souhaité de façon volontaire, forte et affichée répondre aux attentes sociétales et scolaires évolutives, cela afin de se légitimer au sein de l'École en quête d'une orthodoxie scolaire (Arnould, 1990).

Par ailleurs, l'EPS "entièrement à part" à travers son objet a également toujours souhaité répondre aux attentes culturelles pour ancrer sa représentativité culturelle, ne réussissant pas toujours à répondre aux attentes sociétales ou scolaires depuis 1936.

Nous avons borne notre devoir selon les bornes de 1963 et 1989 qui témoignent d'une évolution dans les attentes scolaires et donc en EPS.

Pour élargir mes propos, nous avons finalement vu que l'EPS a toujours dû répondre aux attentes scolaires afin de se conformer à l'École.

Toutefois, nous souhaiterions questionner la place de la spécificité de l'EPS actuelle qui semble plus répondre aux grands enjeux de l'École et du socle et aux attentes sociétales qu'à sa finalité première et singulière : le développement de la motricité des élèves.

Cela en lien avec la finalité de l'EPS : "former un citoyen épanoui, actif, capable de faire des choix pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie solidaire" (Programmes EPS du 22 janvier 2019).

